

Mme la préfète constate une très faible mobilisation des maires lors de ce COLLEC. Cet échange constitue pourtant un moment privilégié pour partager les informations et permettre aux maires de faire remonter leurs interrogations / observations/suggestions.

Elle demande aux élus de continuer à sensibiliser leurs administrés sur les dangers d'un relâchement de l'application des gestes barrières (dont le port du masque tel que prescrit dans l'arrêté préfectoral) et sur la nécessité de respecter les protocoles adaptés.

### Situation sanitaire

La situation dans le département continue de s'améliorer (taux de positivité de 94 pour 100 000 et 15 personnes en réanimation). Néanmoins, il convient de rester extrêmement vigilant pour les raisons suivantes :

#### Sur l'épidémie

- Les tarnais font moins de tests de dépistage ;
- Le taux d'incidence reste élevé pour les 20/40 ans.
- La baisse du taux est en partie liée à l'arrêt du double comptage (test antigénique et test PCR de contrôle pour les cas positifs) ;
- Le relâchement est manifeste notamment sur les terrasses où de nombreuses personnes ne respectent plus la distanciation sociale;
- L'abandon du port du masque par les personnes vaccinées est dangereux. **Même vaccinées, elles peuvent toujours transmettre le virus. Elles sont protégées contre les formes graves mais peuvent toujours être contaminées et donc contaminer les autres.**

#### Sur la vaccination

- Certaines personnes qui n'étaient pas encore éligibles pour se faire vacciner détournent de leur cible l'utilisation des doses prévues ;
- Le dénigrement non justifié du vaccin AstraZaneca ralentit le rythme de vaccination ;
- Les équipes de vaccination sont fatiguées après des semaines de mobilisation. Le vaccin Moderna devrait être bientôt disponible en pharmacie et chez les médecins libéraux, ce qui permettra de soulager partiellement ces équipes.

#### Points d'attention

- Fête de la musique : Le protocole est en cours de finalisation
- Mariage : La restauration debout, comme les cocktails et les buffets, ainsi que les pistes de danse en intérieur sont interdits.
- Fêtes foraines : Elles seront autorisées à rouvrir à compter du 9 juin avec une jauge de 4 m<sup>2</sup> par visiteur et sans jauge à compter du 30 juin.
- Cérémonies funéraires : Du 19 mai au 9 juin, la limite est de 50 personnes en extérieur.

**PROCHAIN COLLEC – Vendredi 28 mai – 11 heures 30 en audioconférence**

\* Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

\*\* Le pass sanitaire serait disponible, à compter du 9 juin, sur papier ou sur l'application TousAntiCovid.